

## Notice méthodologique

### TITRE DE LA FICHE D'INDICATEURS

Ressources forestières

### CATEGORIE PRINCIPALE

Activités humaines

### THEMATIQUE PRINCIPALE

Utilisation des ressources naturelles

### CATEGORIE SECONDAIRE

### THEMATIQUE SECONDAIRE

## SECTION 1 : COORDONNÉES

<b>Direction générale</b>	SPW Agriculture, ressources naturelles et environnement
<b>Département</b>	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
<b>Direction</b>	Direction de l'état environnemental
<b>E-mail</b>	eew.dgo3@spw.wallonie.be

## SECTION 2 : CONTEXTUALISATION DE LA FICHE D'INDICATEURS

<b>Titre</b>	Ressources forestières
<b>Définition(s) de la fiche d'indicateurs</b>	<p>Le Code forestier inclut, dans son premier objectif, le maintien et l'amélioration des ressources forestières et leur contribution au cycle du carbone. La fiche d'indicateurs fait état de la ressource forestière en suivant l'évolution, sur le long terme, des surfaces forestières présentes en Wallonie, ainsi que leur répartition entre les différents peuplements.</p> <p>Dans cette fiche d'indicateurs, on entend par :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- forêt publique : forêt appartenant à un propriétaire public (Région wallonne, communes, provinces, CPAS...), de ce fait soumise au régime du Code forestier et dont la gestion est assurée par le Département de la nature et des forêts (DNF) du SPW ARNE ;</li><li>- forêt/superficie productive : zone forestière où du bois est produit, sans présager de l'usage qui en sera fait (les réserves intégrales sont par exemple incluses dans les forêts productives). Cela concerne les peuplements forestiers mais aussi les trouées et les mises à blanc qui constituent un état de transition limité dans le temps entre deux périodes de production ;</li><li>- superficie non productive : zones situées dans les massifs forestiers mais qui ne comportent pas de matériel ligneux productif pour des raisons soit naturelles, soit liées à une intervention humaine. Elles sont toutefois également considérées comme faisant partie des zones forestières. Il s'agit plus précisément de chemins forestiers empierrés, de routes asphaltées bordées de forêts de part et d'autre (hors grands axes), de zones déboisées situées sous des lignes électriques, de gagnages (zone herbeuse naturelle ou artificielle utilisée par le gibier pour se nourrir), de landes à bruyères, de zones dites incultes (zones non cultivées ou dont la culture a cessé), de fagnes et de tourbières et zones fangeuses ou marécageuses. Sont également considérés comme affectation non productive les talus et berges de chemins, de routes, de voies ferrées et de cours d'eau traversant des zones forestières ou longeant celles-ci, les carrières ouvertes, les</li></ul>

	<p>pépinières, les arboretums, les zones de stockage, les coupe-feux et les étangs et rivières situés en milieux forestiers ;</p> <p>- surface terrière : grandeur utilisée pour quantifier la concurrence entre les arbres d'un peuplement forestier. En pratique, il s'agit, pour un arbre donné, de la surface de la section de l'arbre mesuré à 1,5 m du sol.</p>
<b>Référence(s) (définition)</b>	Interne DEE
<b>Raison d'être de la fiche d'indicateurs</b>	<p>La présence de forêts sur le territoire de la Wallonie est importante à plus d'un titre. La forêt constitue une des rares ressources naturelles de la Wallonie, alimentant la filière bois, mais fournit également divers services écosystémiques, dont la préservation de la biodiversité, la préservation des sols, la captation du CO<sub>2</sub>, la régulation du cycle hydrologique...</p> <p>Le maintien et le développement des différentes fonctions de la forêt sont inscrits dans le Code forestier wallon (article 1) :</p> <p><i>Les bois et forêts représentent un patrimoine naturel, économique, social, culturel et paysager. Il convient de garantir leur développement durable en assurant la coexistence harmonieuse de leurs fonctions économiques, écologiques et sociales.</i></p> <p><i>Le développement durable des bois et forêts implique la nécessité d'appliquer de manière équilibrée et appropriée les principes suivants :</i></p> <p><i>1° le maintien et l'amélioration des ressources forestières et leur contribution au cycle du carbone ;</i></p> <p><i>2° le maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers ;</i></p> <p><i>3° le maintien et l'encouragement des fonctions de production des bois et forêts ;</i></p> <p><i>4° le maintien, la conservation et l'amélioration de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers ;</i></p> <p><i>5° le maintien et l'amélioration des fonctions de protection dans la gestion des bois et forêts, notamment le sol et l'eau ;</i></p> <p><i>6° le maintien et l'amélioration d'autres bénéfices et conditions socio-économiques.</i></p> <p><i>Le développement durable des bois et forêts implique plus particulièrement le maintien d'un équilibre entre les peuplements résineux et les peuplements feuillus, et la promotion d'une forêt mélangée et d'âges multiples, adaptée aux changements climatiques et capable d'en atténuer certains effets.</i></p> <p>Référence légale : Décret du 15/07/2008 relatif au Code forestier. Consolidation officielle. En ligne. <a href="https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2008/07/15/2008203215">https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2008/07/15/2008203215</a> (consulté le 26/02/2026)</p>

## SECTION 3 : METHODOLOGIE

### INDICATEUR N°1

<b>Titre</b>	Superficies forestières en Wallonie
<b>Description des paramètres présentés</b>	L'indicateur présente l'évolution des superficies productives et non productives de la forêt wallonne. Les données présentées se réfèrent aux années de référence 1981, 2001, 2012, 2016 et 2019 (années centrales de différentes périodes de mesures de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW)).
<b>Unité(s)</b>	ha

## DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMETRES

### Données de superficies forestières

<b>Fournisseurs des données</b>	<p>- Pour les données de l'année de référence 2019 : Filière Bois Wallonie, à partir des données du Service public de Wallonie - Agriculture, ressources naturelles et environnement - Département de la nature et des forêts - Direction des ressources forestières (SPW ARNE - DNF) Les données sont publiées dans le Panorabois 2024. Source : Filière Bois Wallonie, 2024. PanoraBois Wallonie. En ligne. <a href="https://www.filiereboiswallonie.be/sites/default/files/media-documents/FBW%20-%20PanoraBois%202024_0.pdf">https://www.filiereboiswallonie.be/sites/default/files/media-documents/FBW%20-%20PanoraBois%202024_0.pdf</a> (consulté le 11/12/2025)</p> <p>- Pour les données des années de référence 1981,2001, 2012, 2016 : SPW ARNE - DNF</p>
<b>Description des données</b>	<p>Les données sont générées par les campagnes de mesures de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW) réalisées par la Cellule IPRFW du SPW ARNE - DNF.</p> <p>L'IPRFW permet de récolter des données <i>via</i> environ 11 000 points de sondage situés en zone forestière et répartis systématiquement sur l'ensemble du territoire wallon. L'objectif est de caractériser la forêt wallonne et d'analyser son évolution. Les données sont mises à jour annuellement, en fonction de l'avancement des campagnes de mesure de l'IPRFW. En principe, il y a une campagne annuelle.</p> <p>Les années 1981, 2001, 2012, 2016 et 2019 constituent les années centrales de différentes périodes de mesures de l'IPRFW. Ainsi, par exemple, pour l'année 2019, les données renseignées sont issues des campagnes de mesures effectuées de 2015 à 2023 dans le cadre du 2<sup>ème</sup> cycle de l'IPRFW (2008 - 2028).</p> <p>Pour chaque année de référence, les données fournies sont les superficies forestières productives et non productives pour la Wallonie.</p> <p>La méthode d'échantillonnage utilisée par l'IPRFW est détaillée dans la publication : ULg - GxABT &amp; SPW - DGO3 - DNF, 2015. Inventaire forestier Wallon, résultats 1994 - 2012. SPW Éditions : Jambes, Belgique. En ligne. <a href="https://environnement.wallonie.be/files/Images/Milieux/For%c3%aats%20et%20Nature/For%c3%aats%20wallonnes/En%20chiffres%20et%20en%20carte/Publication_Inventaire-forestier-wallon.pdf">https://environnement.wallonie.be/files/Images/Milieux/For%c3%aats%20et%20Nature/For%c3%aats%20wallonnes/En%20chiffres%20et%20en%20carte/Publication_Inventaire-forestier-wallon.pdf</a> (consulté le 26/02/2026)</p>
<b>Traitement des données</b>	Aucun traitement

### INDICATEUR N°2

<b>Titre</b>	Superficie des différents peuplements de la forêt productive en Wallonie
<b>Description des paramètres présentés</b>	<p>Le graphique présente l'évolution des superficies de zones forestières productives par types de peuplement pour les années de référence 1981, 2001, 2012, 2016 et 2019 (années centrales de différentes périodes de mesures de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW)).</p> <p>Les types de peuplement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- pour les peuplements feuillus :<ul style="list-style-type: none"><li>- chênaies</li><li>- peuplements de feuillus nobles</li></ul></li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- hêtraies</li> <li>- taillis simples</li> <li>- peupleraies</li> <li>- autres peuplements feuillus</li> <li>- pour les peuplements résineux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pessières (épicéas)</li> <li>- Douglassaies</li> <li>- Mélèzières</li> <li>- Pinaies</li> <li>- Autres peuplements résineux</li> </ul> </li> </ul> <p>Les superficies de mises à blanc sont également présentées. Elles sont comptabilisées au sein des différents peuplements à l'exception des années 2016 et 2019.</p> <p>Par convention, les peuplements de feuillus nobles correspondent aux peuplements au sein desquels les essences telles que le chêne indigène, le hêtre, le frêne, l'érable sycomore, l'orme, le merisier et le chêne rouge d'Amérique représentent, seules ou en mélange, plus de 2/3 de la superficie. Les peuplements où le chêne ou le hêtre constituent plus de 2/3 de la superficie sont considérés respectivement dans la catégorie "chênaies" ou "hêtraies".</p> <p>Les autres peuplements feuillus sont des peuplements où les essences feuillues constituent au moins 50 % de la surface terrière totale et qui ne correspondent à aucun des types définis par ailleurs. Ces peuplements sont aussi appelés "autres feuillus".</p> <p>Les autres peuplements résineux sont des peuplements où les essences résineuses constituent plus de 50 % de la surface terrière totale et qui ne correspondent à aucun des types définis par ailleurs. Ces peuplements sont aussi appelés "autres résineux".</p>
<b>Unité(s)</b>	ha
<b>DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMETRES</b>	
<b>Données de superficies forestières</b>	
<b>Fournisseurs des données</b>	<p>- Pour les données de l'année de référence 2019 : Filière Bois Wallonie, à partir des données du Service public de Wallonie - Agriculture, ressources naturelles et environnement - Département de la nature et des forêts - Direction des ressources forestières (SPW ARNE - DNF).</p> <p>Les données sont publiées dans le Panorabois 2024. Source : Filière Bois Wallonie, 2024. PanoraBois Wallonie. En ligne. <a href="https://www.filiereboiswallonie.be/sites/default/files/media-documents/FBW%20-%20PanoraBois%202024_0.pdf">https://www.filiereboiswallonie.be/sites/default/files/media-documents/FBW%20-%20PanoraBois%202024_0.pdf</a> (consulté le 11/12/2025)</p> <p>- Pour les données des années de référence 1981,2001, 2012, 2016 : SPW ARNE - DNF</p>
<b>Description des données</b>	<p>Pour la méthodologie de collecte des données, voir indicateur 1.</p> <p>Pour chaque année de référence, les données fournies sont les superficies des différents peuplements feuillus et peuplements résineux pour la Wallonie, ainsi que les superficies des mises à blanc. Ces dernières sont comptabilisées au sein des différents peuplements à l'exception des années 2016 et 2019.</p> <p>Les différents peuplements feuillus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chênaies ;</li> <li>- peuplements de feuillus nobles qui, pour l'année de référence 2019, sont détaillés en :</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- feuillus nobles purs ;</li> <li>- feuillus nobles mélangés ;</li> <li>- peuplements de hêtre et chêne en mélange ;</li> <li>- frênaies ;</li> <li>- peuplements de chêne et de frêne en mélange ;</li> <li>- hêtraies ;</li> <li>- taillis simples ;</li> <li>- peupleraies ;</li> <li>- autres peuplements feuillus qui, pour l'année de référence 2019, sont détaillés en : <ul style="list-style-type: none"> <li>- boulaies ;</li> <li>- autres feuillus purs ;</li> <li>- autres feuillus mélangés.</li> </ul> </li> </ul> <p>Les différents peuplements résineux sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pessières (épicéas) ;</li> <li>- douglasaies ;</li> <li>- mélèzières ;</li> <li>- pineraies ;</li> <li>- autres peuplements résineux qui, pour l'année de référence 2019, sont détaillés en : <ul style="list-style-type: none"> <li>- peuplements d'épicéa et de douglas en mélange ;</li> <li>- autres peuplements résineux.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Traitement des données</b></p>	<p>Pour l'année de référence 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la superficie des "peuplements de feuillus nobles" correspond à la somme des superficies des feuillus nobles purs, des feuillus nobles mélangés, des peuplements de hêtre et chêne en mélange, des frênaies et des peuplements de chêne et frêne en mélange ;</li> <li>- la superficie de "autres peuplements feuillus" correspond à la somme des boulaies, des autres feuillus purs et des autres feuillus mélangés ;</li> <li>- la superficie des "autres peuplements de résineux" correspond à la somme des peuplements d'épicéa et de douglas en mélange et des autres peuplements résineux.</li> </ul> <p>Pour les autres catégories, les données sont reprises telles quelles.</p> <p>Pour les années de référence 1981,2001, 2012, 2016 : aucun traitement.</p>
<p><b>INDICATEUR N°3</b></p>	
<p><b>Titre</b></p>	<p>Superficie des différents peuplements forestiers en Wallonie, par types de propriétaires (2019*)</p> <p>* L'année choisie pour référence (2019) constitue l'année centrale de l'ensemble des campagnes de mesures effectuées de 2015 à 2023 dans le cadre du 2<sup>ème</sup> cycle de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW) (2008 - 2028).</p>
<p><b>Description des paramètres présentés</b></p>	<p>Le graphique présente, par type de propriétaire (forêt publique et forêt privée), les superficies des principaux peuplements, les superficies mises à blanc et les superficies non-productives pour l'année de référence 2019 (année centrale de la période de mesures 2015 - 2023).</p> <p>Les principaux peuplements de la forêt productive sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les peuplements résineux :</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pessières (épicéas)</li> <li>- douglaiaies</li> <li>- mélèzières</li> <li>- pineraies</li> <li>- autres peuplements résineux</li> <li>- pour les peuplements feuillus : <ul style="list-style-type: none"> <li>- chênaies</li> <li>- peuplements de feuillus nobles</li> <li>- hêtraies</li> <li>- taillis simples</li> <li>- peupleraies</li> <li>- autres peuplements feuillus</li> </ul> </li> </ul> <p>Par convention, les peuplements de feuillus nobles correspondent aux peuplements au sein desquels les essences telles que le chêne indigène, le hêtre, le frêne, l'érable sycomore, l'orme, le merisier et le chêne rouge d'Amérique représentent, seules ou en mélange, plus de 2/3 de la superficie. Les peuplements où le chêne ou le hêtre constituent plus de 2/3 de la superficie sont considérés respectivement dans la catégorie "chênaies" ou "hêtraies".</p> <p>Les autres peuplements feuillus sont des peuplements où les essences feuillues constituent au moins 50 % de la surface terrière totale et qui ne correspondent à aucun des types définis par ailleurs. Ces peuplements sont aussi appelés "autres feuillus".</p> <p>Les autres peuplements résineux sont des peuplements où les essences résineuses constituent plus de 50 % de la surface terrière totale et qui ne correspondent à aucun des types définis par ailleurs. Ces peuplements sont aussi appelés "autres résineux".</p>
<b>Unité(s)</b>	ha
<b>DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMETRES</b>	
<b>Données de superficies forestières</b>	
<b>Fournisseur des données</b>	<p>Filière Bois Wallonie, à partir des données du Service public de Wallonie - Agriculture, ressources naturelles et environnement - Département de la nature et des forêts - Direction des ressources forestières (SPW ARNE - DNF).</p> <p>Les données sont publiées dans le Panorabois 2024.</p> <p>Source : Filière Bois Wallonie, 2024. PanoraBois Wallonie. En ligne.</p> <p><a href="https://www.filiereboiswallonie.be/sites/default/files/media-documents/FBW%20-%20PanoraBois%202024_0.pdf">https://www.filiereboiswallonie.be/sites/default/files/media-documents/FBW%20-%20PanoraBois%202024_0.pdf</a> (consulté le 11/12/2025)</p>
<b>Description des données</b>	<p>Pour la méthodologie de collecte des données, voir indicateur 1.</p> <p>Voir indicateur 2 en ce qui concerne l'année de référence 2019, pour laquelle sont détaillées les superficies des différents peuplements au sein de la forêt publique et de la forêt privée.</p>
<b>Traitement des données</b>	Voir indicateur 2.
<b>INDICATEUR N°4</b>	
<b>Titre</b>	Couverture forestière par zone bioclimatique en Wallonie (2019*)

	<p>* L'année choisie pour référence (2019) constitue l'année centrale de l'ensemble des campagnes de mesures effectuées de 2015 à 2023 dans le cadre du 2<sup>ème</sup> cycle de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW) (2008 - 2028).</p>
<b>Description des paramètres présentés</b>	<p>La carte présente, par zone bioclimatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la couverture forestière (%), chaque zone bioclimatique étant colorée en fonction de sa classe de couverture (<math>\leq 20\%</math>, ]20 - 40 %], ]40 - 60 %], <math>&gt; 60\%</math>) ;</li> <li>- la superficie forestière des différents peuplements (peuplements feuillus, peuplements résineux, superficies non productives), représentée par des diagrammes en secteurs dont la taille est proportionnelle au nombre total d'hectares de forêt au sein de chaque zone.</li> </ul> <p>Les zones bioclimatiques définies pour la Wallonie, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaines et Vallées Scaldiennes ;</li> <li>- Hesbino-brabançon ;</li> <li>- Sambre-et-Meuse et Condroz ;</li> <li>- Fagne, Famenne et Calestienne ;</li> <li>- Thiérache ;</li> <li>- Ardenne centro-orientale ;</li> <li>- Haute Ardenne ;</li> <li>- Basse et moyenne Ardenne ;</li> <li>- Haute Lorraine ;</li> <li>- Basse Lorraine.</li> </ul> <p>Référence :  Van der Perre <i>et al.</i>, 2015. La carte bioclimatique de Wallonie : un nouveau découpage écologique du territoire pour le choix des essences forestières. Forêt-Nature, 135, 47-58.  En ligne : <a href="https://orbi.uliege.be/handle/2268/185875">https://orbi.uliege.be/handle/2268/185875</a>  (consulté le 26/02/2026)</p>
<b>Unité(s)</b>	<p>Pour les superficies : ha  Pour la couverture forestière : %</p>
<b>DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMETRES</b>	
<b>Données de superficies forestières</b>	
<b>Fournisseur des données</b>	<p>Service public de Wallonie - Agriculture, ressources naturelles et environnement - Département de la nature et des forêts - Direction des ressources forestières (SPW ARNE - DNF, IPRFW)</p> <p>Carte des zones bioclimatiques : voir fiche d'indicateurs "Zones bioclimatiques"  <a href="http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicator sheets/PHYS%206.html">http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicator sheets/PHYS%206.html</a></p>
<b>Description des données</b>	<p>Pour la méthodologie de collecte des données, voir indicateur 1.</p> <p>Pour l'année de référence disponible, les données fournies, pour chaque zone bioclimatique et pour la Wallonie, sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les superficies des peuplements feuillus et des peuplements résineux ;</li> <li>- les superficies non productives ;</li> <li>- la superficie totale forestière ;</li> <li>- la couverture forestière.</li> </ul>
<b>Traitement des données</b>	<p>Aucun traitement.</p>

## SECTION 4 : LIMITES DES INDICATEURS

### Fiabilité des données

Les données sont fiables en raison du soin apporté à l'élaboration de la méthodologie, à la récolte, à l'encodage, à la validation et au traitement des données dans le cadre de l'IPRFW.

### Imprécision des données

L'imprécision des données tient à la méthode d'échantillonnage utilisée par l'IPRFW. L'erreur sur les surfaces échantillonnées est d'autant plus importante que le nombre d'unités d'échantillonnage est petit.

**Tableau 4.2.** Exemples d'erreur d'échantillonnage sur l'estimation de la surface  
Erreurs moyennes calculées avec un degré de confiance de 95 %

NOMBRE d'U.E.	SURFACE (ha)	ERREUR (%)	ERREUR (ha)
5	250	41,8	105
10	500	29,6	148
15	750	24,1	181
20	1.000	20,9	209
25	1.250	18,7	234
50	2.500	13,2	330
75	3.750	10,8	405
100	5.000	9,3	466
150	7.500	7,6	570
200	10.000	6,6	657
250	12.500	5,9	734
500	25.000	4,1	1030
1.000	50.000	2,9	1433
2.000	100.000	2,0	1962

Pour l'ensemble de la superficie forestière wallonne (557 300 ha), l'erreur est inférieure à 2 %.

Pour plus d'informations, consulter les pages relatives à l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie sur le portail environnement :

<https://environnement.wallonie.be/home/milieux/forets-et-nature/forets-wallonnes/en-chiffres-et-en-cartes/methodologie.html>

(consulté le 26/02/2026)

## SECTION 5 : ELABORATION DE L'ETAT ET DE LA TENDANCE

### Paramètre évalué par le pictogramme

### ETAT

### Méthode d'attribution

Évaluation non réalisable

### Norme utilisée (si pertinent)

Pas de référentiel pour l'évaluation.

### Référence(s) pour cette norme

### TENDANCE

<b>Méthode d'attribution</b>	Évaluation non réalisable
<b>Norme utilisée (si pertinent)</b>	Pas de référentiel pour l'évaluation.
<b>Référence(s) pour cette norme</b>	

## **SECTION 6 : MISES A JOUR**

<b>Date de dernière mise à jour de cette fiche méthodologique</b>	Mai 2026
---	----------